



COMMUNE DE GESVES

CONVOCATION du CONSEIL COMMUNAL

Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation

Art. L1122-17. (ancien Art.90 NLC)

Le conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.

Les deuxième et troisième convocations se feront conformément aux règles prescrites par l'article L1122-13, et il sera fait mention si c'est pour la deuxième fois ou pour la troisième que la convocation a lieu; en outre, la troisième convocation rappellera textuellement les deux premières dispositions du présent article.

Conformément au Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation,
le Collège communal a l'honneur d'inviter
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil communal
à se réunir à la SEANCE du CONSEIL qui aura lieu le mercredi 23 septembre 2026 à 19h30
en la salle des Fêtes de Gesves
(chaussée de Gramptinne, 112 à 5340 GESVES)

ORDRE DU JOUR

EN SEANCE PUBLIQUE

DESIGNATIONS

1. BEP - Remplacement d'un représentant du Conseil communal
2. BEP Expansion Économique - Remplacement d'un représentant du Conseil communal
3. BEP Environnement - Remplacement d'un représentant du Conseil communal
4. BEP Crématorium - Remplacement d'un représentant du Conseil communal
5. Gesves Extra Asbl - Remplacement d'un représentant du Conseil communal
6. Namur-Europe-Wallonie Asbl (NEW) - Remplacement d'un représentant du Conseil communal
7. CléBois asbl pluricommunale - Remplacement d'un représentant du Conseil communal
8. Commission Communale de l'Accueil - Remplacement d'un membre suppléant représentant le Conseil communal

FINANCES

9. Délégation pour la sollicitation d'avances sur trésorerie auprès des organismes bancaires

POLICE

10. Communication des délibérations adoptées par le Collège de police en séance du 22 juillet 2026 - Prise de connaissance

MARCHES PUBLICS

11. PGRI - Travaux prioritaires pour le risque d'inondations et enduisage de la rue de l'Abbaye à Faulx-Les Tombes - Approbation des conditions et du mode de passation – PST 2/2.3.15.4

URBANISME

12. Demande de permis - Parking école de Mozet - Modification voirie et abords - Fin enquête publique - Information - PST 2/2.3.10.1

ENSEIGNEMENT

13. Pool local de remplacement - Convention de partenariat entre les pouvoirs organisateurs de la zone géographique - Année scolaire 2026-2027 - Ratification de la décision du Collège communal du 31/08/2026

HUIS CLOS

ENSEIGNEMENT

1. École communale de l'Envol - Modification de la désignation d'un maître de langue moderne - néerlandais à titre temporaire à temps partiel (12 p/s, N.C.) du 24/08/2026 au 30/09/2026 - Ratification de la décision du Collège communal du 24/06/2026

2. École communale de l'Envol - Désignation d'un maître de psychomotricité temporaire dans le capital-périodes (1 p/s, S.M.) du 24/08 au 30/09/2026 - Ratification de la décision du Collège communal du 24/08/2026
3. École communale de l'Envol - Désignation d'une institutrice primaire temporaire à temps partiel (14 p/s, O.T.) du 02/09 au 30/09/2026 dans le capital périodes (Implantation de Mozet) - Ratification de la décision du Collège communal du 31/08/2026
4. École communale de l'Envol - Désignation d'un maître de seconde langue de néerlandais temporaire à temps partiel (4 P/s, A.A.) du 07/09 au 30/09/2026 - Ratification de la décision du Collège communal du 31/08/2026
5. École communale de l'Envol - Désignation d'un maître de seconde langue de néerlandais temporaire à temps partiel (4 P/s, H.M.) du 02/09 au 30/09/2026 - Ratification de la décision du Collège communal du 31/08/2026
6. Écoles communales - Modification de la désignation d'un maître de Philosophie - Citoyenneté en fonds propres (Réduction à 1 p/s, M.H.) du 01/09/2026 au 30/09/2026 - Ratification de la décision du Collège communal du 31/08/2026
7. École communale de l'Envol - Démission d'une période au 24/08/2026 (C.M.) - Ratification de la décision du Collège communal du 24-08-2026
8. École communale de Sorée - Désignation d'une institutrice maternelle temporaire en remplacement d'une institutrice maternelle définitive absente pour raison médicale depuis le 25/08/2026 (26 p/s, D.M.) - Ratification de la décision du Collège communal du 07/09/2026

Ainsi décidé par le Collège communal en séance du 14/09/2026

Par ordonnance :

La Directrice générale f.f.,

Le Bourgmestre,

N. SEINE



M. VAN AUDENRODE